



Site internet: <https://soudesecoles38450.jimdo.com/>

Contact : soudesecolesgdc@yahoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER DE SAINT GEORGES DE COMMIERES

DU DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2019

Article 1 : Le vide-grenier du dimanche 17 Novembre 2019 est organisé par l'Association du Sou des Ecoles de Saint Georges de Commiers et se déroulera dans le Bâtiment Polyvalent « Les combettes » et en extérieur si le temps l'y autorise. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le dossier d'inscription complet (l'attestation-inscription, la photocopie recto-verso de la carte d'identité, le règlement par chèque ou espèces et le règlement intérieur signé) **devra être remis le jour de l'inscription à l'association organisatrice.**

Tout dossier incomplet sera refusé. Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par personne. La présence du demandeur est obligatoire le jour des inscriptions.

Aucun dossier déposé en mairie ne sera pris en compte.

Permanence pour les inscriptions le mercredi 16 Octobre 2019 à 18h30 salle Vercors.

Article 3 : Pour bénéficier d'un emplacement intérieur d'environ 1m linéaire, une participation de 6 euros devra être acquittée au préalable, accompagnant le dossier d'inscription. **Tout exposant ne peut prétendre à plus de 3 emplacements, portants compris (environ 3 mètres linéaires maximum).** Les portants ne sont pas fournis, ils ne peuvent excéder 1 m maximum, et doivent être intégrés dans le linéaire des tables. Tout portant non enregistré lors de l'inscription devra être démonté ou sera soumis à une majoration de 10 euros

Pour un emplacement extérieur d'un maximum de 3 mètres environ, sans table, ni chaise, une participation de 10 euros devra être acquittée auprès de la Présidente de l'Association du Sou des Ecoles, ou de son représentant, le jour du vide grenier.

Article 4 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 5 : Une aire de déchargement est prévue pour les exposants à côté du bâtiment de 7h à 9h et à partir de 17h. L'ouverture au public sera de 9h à 17h.

Article 6 : En cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 7 : A l'arrivée des exposants, une enveloppe leur sera remise avec le numéro de(s) table(s) attribuée(s).

Un tapon encreur sera apposé sur la main des participants, leur permettant d'accéder au bâtiment avant 9h.

Article 8 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés.

Article 9 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnités ou remboursement de toutes sortes.

L'Association du Sou des Ecoles :

Lu et approuvé, date, Signature :

**Organisateur : Association SOU DES ECOLES
St Georges de Commiers
Mairie de Saint Georges de Commiers
2, rue de la mairie 38450 Saint Georges de Commiers**



Site internet: <https://soudesecoles38450.jimdo.com/>

Contact : soudesecolesgdc@yahoo.fr

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique

Se déroulant le **17 Novembre 2019** à Saint Georges de Commiers
Bâtiment polyvalent « Les Combettes »

Inscription obligatoire le mercredi 16 Octobre 2019 salle Vercors à 18h30

Je soussigné(e),

Nom :
Prénom
Né(e) le
à Département : Ville :
Adresse :
CP
Ville
Tél.
Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de _____ € pour la réservation de _____ emplacement(s), **portants inclus**

Nature du règlement : chèque (ordre Sou des Ecoles) - espèces

Attestation devant être remise obligatoirement le jour de l'inscription avec le règlement, la photocopie recto-verso de la Carte d'Identité et le règlement intérieur signé.